

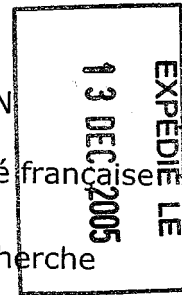
# FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Rue d'Egmont 5  
B - 1000 Bruxelles

Madame Chantal KAUFMANN  
Directrice générale a.i.  
Ministère de la Communauté française  
Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
Scientifique

1, rue A. Lavallée

1080 BRUXELLES



Le 6 décembre 2005

7/150 - EK/nl -191


*Objet* : Mise en oeuvre de la recommandation de la Commission concernant la charte européenne du chercheur et le Code de conduite de recrutement des chercheurs.

Madame la Directrice générale,

J'ai bien reçu votre lettre du 28 novembre dernier, relative à l'objet sous rubrique, et vous en remercie.

Je puis vous préciser que le Conseil du FNRS, prenant en considération le fait que ses chercheurs poursuivent leurs recherches au sein des laboratoires et services des institutions universitaires de la Communauté française de Belgique et qu'ils sont dès lors invités à respecter les règlements des institutions d'accueil, confirme son adhésion aux principes repris dans la charte européenne du chercheur et dans le code de conduite de leur recrutement.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments très distingués.



M.-J. SIMOEN  
Secrétaire générale